

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20140624_DL_03

OBJET :
Affectation du résultat de
l'exercice 2013

Date de convocation :
18 juin 2014

Date de séance:
24 juin 2014

Date d'affichage :
8 juillet 2014

Membres en exercice : 43

Membres présents : 22

Membres votants : 23

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quatorze, le 24 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude LECLABART, Président.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Gérard CARON, Philippe CHEVAL, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Stéphane HAUSSOULIER, Brigitte KOCH, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Frédéric LECOMTE, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Patrice LETALLE, Christian MANABLE, Jean-Dominique PAYEN, Gérard RICHEZ, Jean-Pierre TETU, Bénédicte THIEBAUT, Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Julien LEFEBVRE

Pouvoir : Martin DOMISE à Jean-Claude LECLABART

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
C'est pourquoi,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2013 qui s'élèvent à :

Budget principal : + 292 470,63 €
Budget annexe : + 1 807 049,82 €

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 292 470,63 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 2 - L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 1 807 049,82 € est affecté pour un montant de 1 466 666,75 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 340 383,07 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.